



Mairie de Nant

Aveyron-12230

Téléphone : 05.65.62.25.12

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° ADM-2026-29

ARRÊTÉ TEMPORAIRE **DE LA COMMUNE DE NANT**

Portant fermeture temporaire du site des « Canalettes »

NOUS, Magali COULET, Maire de la Commune de NANT,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de l'environnement,
Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et de préserver l'intégrité du site,
VU l'accord par Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Nant en date du 18 Juin 2025.

ARRÊT O N S

Article 1^{er} :

Le site de randonnée dénommé des « Canalettes » et notamment ses « Canoles » situé sur le territoire de la commune de NANT est fermé au public à compter du 1^e Octobre jusqu'au 30 Novembre.

Article 2 :

L'accès au site est strictement interdit à toute personne, sauf autorisation expresse délivrée par la mairie ou les services compétents.

Article 3 :

Tout contrevenant s'expose aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Article 4 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur les accès principaux du site concerné.

Fait à NANT, le 10 septembre 2026

La Maire,
Magali Coulet



